

CERTIPHYTO

Décideur Entreprises Non Soumises à Agrément



Les
formations
des
**Chambres
d'agriculture**
Centre Val de Loire

productions végétales
élevage
réglementation et certification
gestion et stratégie d'entreprise
agriculture biologique
diversification et circuits courts
énergies renouvelables
ressources humaines
entretien et maintenance

Chartres
6 et 7 décembre 2023

CERTIPHYTO

Décideur Entreprises Non Soumises à Agrément

Des éléments à connaître

2 jours

6 et 7/12/2023

9h00 – 12h30

14h00 – 17h30

Public

Agriculteurs-trices, futurs installés, salariés

Pré-requis

Aucun

Tarifs & Financement

450 € : faire une demande de prise en charge via le CPF avant le 17 novembre 2023

Salarié agricole : inscription via Ociapiat avant le 27 novembre 2023

Autres situations : nous consulter pour activer la prise en charge via votre Opco.

Intervenant(e)s

Sébastien Sallé, Antoine Sintive, Laetitia Le Manach, Bertrand de Lacheisserie
Conseillers Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

OBJECTIFS

Obtenir un certiphyto pour être conforme à la réglementation et à ses activités

CONTENU / PROGRAMME

Prévenir les risques pour la santé et les espaces publics

Les mesures à prendre pour réduire les risques phytos pour la santé. Conduite à tenir en cas d'intoxication.

Limiter le recours aux produits phyto

Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Prévenir les risques pour l'environnement

Transfert des produits dans l'environnement et les principales voies de contamination. Méthodes pour limiter leurs impacts.

Connaître la réglementation phytosanitaire

Cadre réglementaire français et le plan Ecophyto.
Définition des produits phytopharmaceutiques.
Réglementation du transport et du stockage
Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur, vis-à-vis des tiers.
Enregistrement des pratiques

METHODES

Apports théoriques et méthodologiques, études de cas, partage d'expériences, exercices.

EVALUATION : écrite et orale en fin de stage, quizz

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

B. de LACHEISSERIE

+33 (0)2 37 24 45 42 b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr

Ou Centre de Formation

+33 (0)2 37 24 45 42 formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner de préférence avant le 15 novembre 2023

CERTIPHYTO Décideur Entreprises Non Soumises à Agrément

Du 06/12/2023 au 07/12/2023 - 2 jours

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu naissance :

Adresse postale :

.....

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Mail :

Statut professionnel :

- Chef.fe d'entreprise agricole
- Conjoint.e collaborateur
- Salarié.e
- Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
- En projet d'installation agricole
- Autre :

Questions / attentes spécifiques :

-
-
-
-

- Je m'engage à participer à la formation n°23053

En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à

Signature,

Le



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES

+33 (0)2 37 24 45 42

Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture. »

RAPPEL SUR LE CREDIT D'IMPOT FORMATION 2022*

Par exemple pour 1 journée de formation de 7 heures, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de :

7 h x 10,57 € = 73,99 €

***Pour cette année, le montant est doublé ce qui le porte à 147,98 €**

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 37 24 45 42

formations@eure-et-loir.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES

Notre activité formation en 2022 :

546 stagiaires, 77 jours de formation

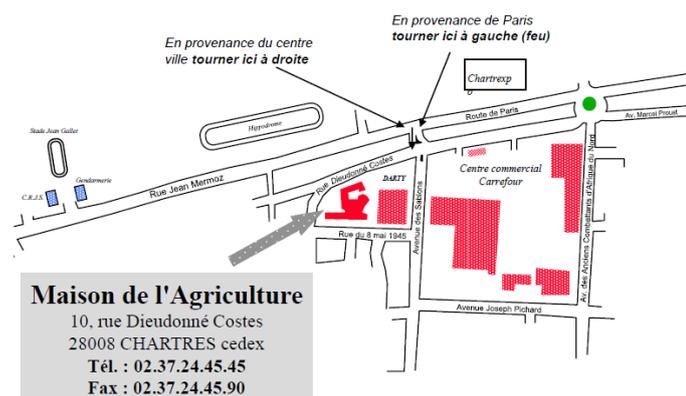
90 % des stagiaires se disent satisfait à très satisfait

Nos formations ont répondu aux besoins de 98 % des participants

Le contenu des formations est déclaré transférable rapidement dans l'activité par 85 % des personnes

Nos intervenants sont jugés de bonne qualité à 99 %

Certiphyto : 100 % de réussite



Maison de l'Agriculture

10, rue Dieudonné Costes
28008 CHARTRES cedex
Tél. : 02.37.24.45.45
Fax : 02.37.24.45.90

Ligne de bus : 4 – 5- 12 – 15 arrêt « Etampes »

Pas d'hébergement possible



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr

